

Mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable

Juillet 2010

En tant qu'investisseur institutionnel, Gestion de Placements TD (GPTD) a le devoir d'agir au mieux des intérêts de ses clients. Dans ce rôle fiduciaire, nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur le rendement des portefeuilles (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et la période).

En juillet 2008, GPTD a signé les Principes pour l'investissement responsable (PIR, les « Principes »). Les PIR ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en raison de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques de placement. Ce processus a été institué par le Secrétaire général des Nations Unies.

Selon le sixième principe des PIR, les signataires s'engagent à rendre compte de leurs activités et de leurs progrès relativement à la mise en œuvre des Principes. Ci-après se trouve un résumé des mesures prises par GPTD pour mettre les Principes en pratique depuis la dernière mise à jour publiée en janvier 2009.

1. Nous prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

En 2007, nous avons lancé la stratégie mondiale de développement durable dont l'objectif de placement consiste à accroître la valeur du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés établies partout dans le monde qui sont perçues comme contribuant au développement durable de la planète. Cependant, les questions ESG ne s'appliquent pas uniquement à notre stratégie mondiale de développement durable. Les placements de tous nos clients sont susceptibles de bénéficier de certaines des mêmes occasions et sont assujettis aux mêmes risques et à d'autres facteurs financiers que notre stratégie mondiale de développement durable. Par conséquent, en avril 2009, GPTD a adopté une politique d'investissement durable, qui décrit sa façon d'aborder les questions ESG dans le cadre de son processus décisionnel.

http://www.tdaminstitutional.com/tmi/pdfs/Politique_dinvestisement_durable-avril_2009.pdf

À la fin de 2009, nous avons finalisé notre matrice de durabilité exclusive qui nous aide à prendre des décisions de placement éclairées. Cette matrice est gérée à l'interne et s'appuie sur des données d'Asset4, la plus imposante base de données au monde de contenu ESG transparent, objectif et vérifiable. En outre, nous faisons également appel aux services de courtiers traditionnels, qui proposent différents points de vue par l'entremise de leurs équipes ESG dédiées. La matrice de durabilité permet ainsi à GPTD de mieux évaluer les occasions en matière de questions ESG et les risques associés aux placements existants et éventuels dans une vaste gamme de mandats d'investissement. GPTD a aussi commencé à intégrer à son portail de données des études ESG propres à chaque entreprise, ce qui lui permet de diffuser ces études à l'échelle de la société.

2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Le fait de s'engager auprès de sociétés dans des contextes pertinents constitue un volet important de la propriété active. Nous nous concentrons sur les sociétés sur lesquelles nous pouvons avoir le plus d'effet possible et sur les questions que nous estimons être les facteurs déterminants de la valeur financière. Nous amenons les entreprises à tenir compte, s'il y a lieu, des questions ESG et nous participons à des initiatives d'engagement concertées. Nous privilégions des

Mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable

discussions continues confidentielles avec les entreprises plutôt que des entretiens dans les journaux ou d'autres médias publics. Toutefois, nous agirons publiquement si nous estimons que cela sera plus efficace.

Nous pouvons notamment faire fonction d'investisseur actif en votant par procuration aux assemblées des actionnaires. Certaines questions soumises aux actionnaires sont susceptibles d'accroître la valeur de l'entreprise à court et à long terme. Nous exercerons notre droit de vote à l'égard de propositions de la direction ou d'actionnaires qui portent sur des questions ESG au cas par cas. En plus des questions de gouvernance, durant la saison 2009 des circulaires de sollicitation de procurations, nous avons appuyé environ 50 propositions d'actionnaires qui portaient sur une multitude de questions environnementales et sociales. Nous avons remarqué que les propositions que nous avons appuyées au cours des années précédentes, telle la préparation de rapports en matière de durabilité, font de moins en moins partie de l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires, puisque de plus en plus d'entreprises communiquent l'information demandée. Bien d'autres propositions environnementales et sociales que nous aurions appuyées ont été retirées par les proposant après discussion avec la direction.

En 2009, nous avons également noué le dialogue avec une entreprise du domaine de l'acier établie à l'étranger, à la suite d'allégations soulevées dans une importante publication financière selon lesquelles l'entreprise aurait eu recours au travail forcé aux premiers stades de sa chaîne d'approvisionnement. Nos discussions avec cette entreprise se poursuivront.

3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Pour avoir une saine gestion du risque, les sociétés ouvertes doivent divulguer leurs renseignements de façon appropriée. Les lois sur les valeurs mobilières obligent les sociétés à divulguer les renseignements qu'elles estiment être pertinents pour un investisseur raisonnable hypothétique. Nous pouvons, à l'occasion, demander à une société de divulguer davantage de renseignements que nous estimons être pertinents pour procéder à une évaluation plus approfondie des risques ESG.

En outre, GPTD participe à des initiatives comme le Carbon Disclosure Project (CDP) qui tente, entre autres, d'améliorer la divulgation en matière d'émissions de carbone et de risques liés aux changements climatiques. Au printemps 2009, nous avons communiqué avec 77 entreprises établies au Canada qui n'avaient pas encore pris part au CDP afin de les inviter à le faire.

4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

GPTD soutient, s'il y a lieu, l'évolution de la réglementation ou des politiques qui permettent d'appliquer les Principes et, lorsque cela est possible, encouragera les prestataires de services à fournir des rapports sur les questions ESG. Par exemple, nous demandons aux prestataires de services de nous expliquer comment ils intègrent les questions ESG dans leur analyse de placement et, s'ils ne le font pas, comment ils tiennent compte des incidences possibles des questions ESG sur la valeur actionnariale à long terme.

En novembre 2009, GPTD a présenté deux conférences qui portaient notamment sur la promotion des PIR et leur mise en œuvre.

Mise en œuvre des Principes pour l'investissement responsable

5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Nous avons de meilleures chances de réussir lorsque nous collaborons avec d'autres investisseurs institutionnels que lorsque nous agissons seuls. Nous participons donc à plusieurs initiatives qui facilitent l'action collective, dont le CDP, la chambre de compensation pour les PIR et la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises (CCSGE).

Le CDP a pour but de promouvoir un dialogue soutenu sur les changements climatiques entre les investisseurs institutionnels et la haute direction de sociétés. Le CDP joue un rôle essentiel pour inciter les organismes des secteurs privé et public à jauger, gérer et réduire les émissions et les répercussions des changements climatiques. Les données recueillies dans le cadre du CDP sensibilisent les investisseurs aux stratégies déployées par bon nombre des plus importantes sociétés du monde à l'égard des changements climatiques. Le CDP permet aussi aux investisseurs de mieux saisir les risques et les occasions en matière de changements climatiques dans leur portefeuille. À titre de commanditaire, GPTD appuie le *CDP 2009 – Canada Report* et est membre du conseil consultatif CDP Canada 2009.

La vocation de la CCSGE est de soutenir de saines pratiques de gouvernance dans les sociétés ouvertes canadiennes ainsi que l'amélioration du contexte réglementaire pour concilier le mieux possible les intérêts des conseils d'administration et de la direction avec ceux des actionnaires et favoriser l'efficacité et l'efficacités des marchés financiers canadiens. La CCSGE a notamment pour but de collaborer avec les sociétés et les responsables des politiques pour veiller à ce que les sociétés ouvertes canadiennes soient dotées de saines pratiques de gouvernance et d'un cadre réglementaire solide. Au nom des membres de la CCSGE, dont nous faisons également partie, le personnel de la CCSGE est entré en contact avec 35 entreprises canadiennes en 2009 relativement à diverses questions portant sur la gouvernance. GPTD est représentée au conseil d'administration de la CCSGE.

La chambre de compensation pour les PIR de l'ONU nous permet d'examiner les demandes d'engagement d'autres membres des PIR et nous donne la possibilité de participer lorsque nos intérêts y correspondent. En juin 2009, GPTD a participé à une demande qui ciblait des entreprises internationales qui n'avaient pas répondu préalablement au questionnaire CDP.

6. Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

GPTD s'est engagée à rendre compte de la façon dont elle intègre les questions ESG dans ses pratiques de placement et dont elle communique avec ses clients sur les questions ESG et les Principes. Le présent rapport a pour but de fournir une vue d'ensemble des progrès que nous avons réalisés au cours de l'année civile qui se terminait le 31 décembre 2009.

À propos de Gestion de Placements TD

Gestion de Placements TD exerce ses activités sous le nom de Gestion de Placements TD Inc. au Canada et de TDAM USA Inc. aux États-Unis. Gestion de Placements TD est un gestionnaire de placements très diversifié qui occupe une place importante dans les domaines de la gestion active, quantitative et passive. Gestion de Placements TD inc. et TDAM USA Inc. sont toutes deux des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion (Banque TD).